

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015



Date de Préparation : 2015/12/03

Numéro de FDS : BUC4 Black Asphalt Undercoating\_FR

Date De Révision : 2017/08/22

Numéro De Révision : 1

## BUC4 Black Asphalt Undercoating with Rubber / Brushable

### 1. IDENTIFICATION DE PRODUIT ET DE COMPAGNIE

**Nom de Produit:** BUC4 Black Asphalt Undercoating with Rubber / Brushable

**Description de Produit:** Sous-couche à base d'asphalte, noir, 4 kg / 8.8 lb

**Utilisation Générale:** Sous-couche à base d'asphalte, conçu exclusivement pour utilisation dans le secteur de l'automobile

**Nombre Courant/Code de Produit:** BUC4 / 1029

**Famille Chimique:** Asphalt Coating / Enduit à base d'asphalte

**Formule Moléculaire:** Mixture / Mélange

#### Le Fabricant ou Le Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd.  
6175 Danville Road, Mississauga  
Ontario, Canada L5T 2H7  
Fax: 905-670-5174  
www.dominionsureseal.com  
**Service à la clientèle:** 905-670-5411

#### Numéros de Téléphone d'Urgence (24 H)

CANUTEC : (613) 996-6666  
CHEMTREC : (800) 424-9300

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

#### Risques pour la santé:

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (des effets narcotiques)  
Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées), Catégorie 2  
Cancérogénicité, Catégorie 2B

#### Dangers physiques:

Liquides inflammables, Catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:

**Essences minérales and Asphalte / bitume**



Flamme



Marque  
d'exclamation



Risque  
pour la  
santé

**Mot indicateur:** DANGER.

**Mention de danger**

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

**Conseil de prudence**

**Prévention:**

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P240: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241: Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

P242: Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260: Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Intervention:**

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P303+P361+P353: CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et l'installer de façon qu'elle puisse respirer aisément.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P370+P378: En cas d'incendie : éteindre l'incendie au moyen de la poudre chimique ou de la mousse.

**Entreposage:**

P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

**Élimination:**

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

**Dangers non classifiés ailleurs:** Aucune données disponibles.

**Survol des urgences**

**Préoccupations immédiates:** Liquide et vapeur inflammables. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des lésions du système nerveux central, des reins et du foie. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

## BUC4 Black Asphalt Undercoating with Rubber / Brushable

Susceptible de provoquer le cancer.

**Commentaires:** Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques  
Voir la section 11 pour plus d'information sur les effets pour la santé.  
Voir la section 12 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.

Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

### 3. COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique       | Poids%  | numéro CAS |
|--------------------|---------|------------|
| Asphalte / bitume  | 10 - 30 | 8052-42-4  |
| Essences minérales | 10 - 30 | 64742-88-7 |

**Commentaires:** À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Contact des yeux:** En cas de contact, rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau en lavant alternativement chaque paupière jusqu'à ce que toute trace du produit ait disparu (au moins 15 minutes). Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

**Contact de Peau:** Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissement. Donner un verre d'eau ou de lait à la victime. Contacter un médecin ou un centre anti-poison immédiatement. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente.

**Inhalation:** Transporter à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

#### Signes et Symptômes d'Exposition Excessive

**Contact des yeux:** Moyennement irritant pour les yeux. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

**Contact de Peau:** Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

**Ingestion:** Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

**Inhalation:** L'inhalation de concentrations élevées de vapeur et des brouillards de pulvérisation peut être dangereuse. Susceptible de provoquer maux de tête et vertiges. Des concentrations élevées de vapeur peuvent entraîner une somnolence.

**Notes à l'intention du médecin:** Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

**Informations supplémentaires:** Aucunes données disponibles.

## **5. MESURES DE COMBAT DES INCENDIES**

**Propriétés inflammables:** Liquide inflammable. Peut libérer des vapeurs formant des mélanges détonants au point d'éclair ou à des température plus élevées. Le produit peut être mis à feu par décharge statique.

**Moyens D'Extinction:** Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué.

**Produits De Combustion Dangereux:** En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

**Procédures de Combat Contre le Feu:** La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu).

**Équipement de Combat Contre le Feu:** Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**Sensibilité aux décharges statiques:** Le produit est sensible aux décharges statiques.

**Sensibilité aux impacts mécaniques:** Le produit n'est probablement pas sensible aux impacts mécaniques.

## **6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE**

**Petit Écoulement:** Couvrir le secteur de flaque avec le matériel absorbant approprié (par exemple, le sable sec, la terre, la sciure de bois, Oil-Dri, Kitty Litter, etc.). Balayer le matériau en veillant à ne pas soulever de poussières. Le placer dans un conteneur approprié en vue de son élimination et fermer hermétiquement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### **Précautions au Niveau de L'Environnement**

**Écoulement Dans L'Eau:** Ne pas vidanger dans un égout.

**Écoulement Sur La Terre:** Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

**Équipement Spécial De Protection:** Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

## **7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

**Procédures Générales:** Respecter tous les règlements nationaux, provinciaux et locaux sur l'entreposage, la manipulation, la distribution et l'élimination des liquides inflammables. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

**Manipulation:** Ne pas utiliser en présence de flamme nue ou d'étincelles. Utiliser seulement dans une zone bien ventilée. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.

**Entreposage:** Conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des oxydants forts et de la lumière directe du soleil. Protégez contre les dégâts. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

## **8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**

**Règles d'Exposition**

| <b>COMPOSANTES DANGEREUSES SELON OSHA / SIMDUT 2015</b> |                          |             |            |                         |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|-------------|------------|-------------------------|
| <b>Les Limites d'Exposition Professionnelle</b>         |                          |             |            |                         |
| <b>Nom chimique</b>                                     |                          |             | <b>ppm</b> | <b>mg/m<sup>3</sup></b> |
| Asphalte / bitume                                       | <b>CMA de l'ACGIH</b>    | <b>TWA</b>  | --         | 0.5                     |
|                                                         | <b>REL du NIOSH</b>      | <b>LECT</b> | -- [1]     | 5 [1]                   |
| Essences minerales                                      | <b>NET/PEL de l'OSHA</b> | <b>TWA</b>  | 500        | 2900                    |
|                                                         | <b>CMA de l'ACGIH</b>    | <b>TWA</b>  | 100        | 525                     |
|                                                         | <b>REL du NIOSH</b>      | <b>TWA</b>  | --         | 350                     |
|                                                         |                          | <b>LECT</b> | --         | 1800                    |
|                                                         |                          |             |            |                         |

**NOTES DE BAS DE PAGE DU TABLEAU:**  
**1.** Valeur plafond limite (15 min).

**Contrôles D'ingénierie:** Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

**Équipement de Protection Individuelle**

**Yeux et Visage:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne portez pas des verres de contact lorsque vous travaillez avec ce produit. Des fontaines pour se rincer les yeux devraient être à proximité des endroits de travail.

**Contact de Peau:** Porter des gants résistants aux produits chimiques.

**Respiratoire:** Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées, un respirateur homologué doit être porté. Respiratoire type: Un masque à gaz filtrant agréé NIOSH/MSHA (National Institute for Occupational Safety and Health/Mine Safety and Health Administration = Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail/Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines) avec une cartouche ou un boîtier à vapeurs organiques peut être acceptable dans certains cas où les concentrations en suspension dans l'air devraient dépasser les limites de sécurité. La protection offerte par les masques à gaz est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à alimentation d'air sous pression positive s'il existe un risque potentiel de dégagement incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre situation où un masque à gaz pourrait ne pas offrir une protection suffisante.

**Tenue de Protection:** Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact.

**Pratiques d'Hygiène au Travail:** Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant des les réutiliser.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

|                                          |                                         |
|------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>État Physique</b>                     | : Liquide                               |
| <b>Odeur</b>                             | : Asphalte                              |
| <b>Seuil Olfactif</b>                    | : Aucunes données disponibles.          |
| <b>Apparence</b>                         | : Une pâte thixotrope et très visqueuse |
| <b>Couleur</b>                           | : Noir                                  |
| <b>pH</b>                                | : Sans objet                            |
| <b>% Composés Volatils</b>               | : 36 à 41% masse/masse                  |
| <b>Point D'Inflammabilité et Méthode</b> | : 44°C(111°F) Setaflash Creuset Fermé   |

## BUC4 Black Asphalt Undercoating with Rubber / Brushable

|                                                               |                                                      |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Limites d'Inflammabilité</b>                               | : 0.8 à 5.6                                          |
| <b>Notes:</b> Basé sur des données pour l'essences minerales. |                                                      |
| <b>Température D'Autoignition</b>                             | : > 240°C (464°F)                                    |
| <b>Pression de la Vapeur</b>                                  | : 0.28 - 0.3 kPa [essences minerales] à 20°C         |
| <b>Densité de Vapeur</b>                                      | : > 4 (l'air = 1)                                    |
| <b>Point d'Ébullition</b>                                     | : > 150°C (Essences minerales)                       |
| <b>Point de Congélation</b>                                   | : Aucunes données disponibles.                       |
| <b>Point de Fusion</b>                                        | : Aucunes données disponibles.                       |
| <b>Solubilité dans l'Eau</b>                                  | : Presque insoluble                                  |
| <b>Taux d'Évaporation</b><br>(Acétate de n-butyle = 1)        | : Aucunes données disponibles.                       |
| <b>Densité</b>                                                | : 0.90±0.03g/ml à 20°C                               |
| <b>Viscosité</b>                                              | : > 5000 cps à 25°C                                  |
| <b>Contenu de COV</b>                                         | : 375 g/l (3.13 lb/gal), moins les solvants exemptés |
| <b>Propriétés Oxydantes</b>                                   | : Aucun                                              |
| <b>Commentaires:</b> Aucun.                                   |                                                      |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                                                                                                                                           |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Risque Réactif</b>                                                                                                                                     | : Non |
| <b>Polymérisation Dangereuse:</b> Occurrence peu probable.                                                                                                |       |
| <b>Stabilité:</b> Stable.                                                                                                                                 |       |
| <b>Conditions à Éviter:</b> Tenir à l'écart des flammes et des matières incompatibles. Tenir loin des flammes et de tout objet produisant des étincelles. |       |
| <b>Réactions Dangereuses Possibles:</b> Aucunes données disponibles.                                                                                      |       |
| <b>Produits de Décomposition Nocifs:</b> Monoxyde de carbone et autres gaz toxiques.                                                                      |       |
| <b>Matériaux Incompatibles:</b> Matériaux oxydants.                                                                                                       |       |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

| Nom chimique       | DL <sub>50</sub> orale mg/kg(rat) | DL <sub>50</sub> cutanée mg/kg (lapin) | CL <sub>50</sub> par inhalation mg/l                               |
|--------------------|-----------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Asphalte / bitume  | > 5000                            | > 2000                                 | > 0.0944<br>(rat;4½h)                                              |
| Essences minerales | >5000<br>>25 ml/kg                | > 3000                                 | >5.5(rat;4h)<br>>12.2(rat;4h)<br>>710ppm(rat;4h)<br>(aucune décès) |

**Toxicité cutanée aiguë DL<sub>50</sub>:** Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

**Toxicité orale aiguë DL<sub>50</sub>:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

**Toxicité par inhalation aiguë CL<sub>50</sub>:** Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Aiguë par inhalation ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >20 mg/l/4h (vapeurs) and >5 mg/l/4h (buées).

**Remarques:** 20% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel.  
(Consulter les informations concernant la toxicité des composants).

**Irritation cutanée / Corrosion cutanée:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation cutanée ne sont pas respectés. Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

**Irritation oculaire / Lésions oculaires graves:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation oculaire ne sont pas respectés. Légèrement irritant mais ne provoque pas de lésion des tissus oculaires.

**Sensibilisant respiratoire / Cutané:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation cutanée/respiratoire ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés/ respiratoires, sous-catégorie 1B).

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B and <1.0% des ingrédients classifiés Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

### **Carcinogénicité**

| <b>Nom chimique</b> | <b>Statut NTP</b> | <b>Statut CIRC</b> | <b>Statut OSHA</b> | <b>Autre</b>  |
|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| Asphalte / bitume   | --                | 2B                 | --                 | A4<br>(ACGIH) |
| Essences minerales  | --                | --                 | --                 | --            |

**Remarques:** Contient: Asphalte / bitume. Le bitume a été classifié comme étant possiblement cancérrogène pour les humains (Groupe 2B). Le mélange est classifié comme: Cancérogénicité, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme Cancérogènes, catégorie 2).

**Toxicité pour la reproduction:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité pour la Reproduction ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1 ou 2).

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique:** Contient: Essences minerales. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3, sur la base de la somme des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 20% de la somme de tous les ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3). Des concentrations élevées peuvent avoir des effets sur le système nerveux (par ex. somnolence, vertige, nausée, maux de tête, paralysie et perte de conscience).

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées:** Contient: Essences minerales. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2). Une exposition excessive prolongée ou répétée peut causer des lésions du système nerveux central, des reins et du foie.

## BUC4 Black Asphalt Undercoating with Rubber / Brushable

**Danger par aspiration:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm<sup>2</sup>/s à 40 °C).

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Données sur l'Environnement:** Aucunes données disponibles.

**Information Écotoxicologique:** Aucunes données disponibles.

**Bioaccumulation/l'Accumulation:** Aucunes données disponibles.

**Distribution:** Aucunes données disponibles.

**Toxicité Aquatique (Aiguë):** Aucunes données disponibles.

**Information sur l'Évolution Chimique:** Aucunes données disponibles.

### 13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

**Méthode d'Élimination:** Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

**Élimination du Produit:** Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit. Décontaminer les contenants avant d'en disposer.

### 14. INFORMATIONS REGARDANT LE TRANSPORT

#### DOT (Département des Transports)

**Nom Propre d'Expédition** : LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A.

**Nom Technique** : Distillat de pétrole

**Classe/Division de Danger Principal:** Liq comb

**Numéro UN/NA** : NA1993

**Groupe d'Emballage** : N/A

**Autres Informations sur l'Expédition:**

Ces réglementations ne s'appliquent pas à la manutention, l'offre de transport et au transport de moins de 450 L de UN1993, COMBUSTIBLE LIQUIDE, N.O.S., pour les véhicules routiers ou ferroviaires selon DOT 173.120 (f)(2).

#### Manifeste (OMI/IMDG)

**Appellation Réglementaire** : GOUDRONS LIQUIDES

**Numéro UN/NA** : 1999

**Classe/Division de Danger Principal:** 3

**Groupe d'Emballage** : III

**Remarque:** Transport conformément à la section 2.3.2.5 du Code IMDG.

#### Règlement sur le Transport de Marchandises Dangereuses au Canada

**Appellation Réglementaire** : GOUDRONS LIQUIDES

**Numéro UN/NA** : 1999

**Classe/Division de Danger Principal:** 3

**Groupe d'Emballage** : III

**Note TMD:**

Non réglementé selon TMD Section 1.33.

(Classification 3, Groupe d'Emballage III, Point d'éclair > 37.8 °C, emballage < 450 L).

**15. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION****ÉTATS UNIS****Catégorie de Risque de la Section 311/312 de la SARA**

**311/312 Les risques pour la santé:** Cancérogénicité., Effets narcotiques, Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée)

**311/312 Les dangers physiques:** Liquides inflammables

**Risque d'Incendie** : Oui  
**Dégagement soudain de pression** : Non  
**Risque Réactif** : Non  
**Toxicité aiguë de Produit** : Oui  
**Toxicité chronique de Produit** : Oui

**Les Produits Chimiques Toxiques de la Section 313 d'EPCRA:**

Ce produit ne contient aucun produit chimique toxique répertorié excédant les niveaux de seuil de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313.

**EPCRA Section 302 Extremely Hazardous Substances****EPCRA Status:**

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

**CERCLA Substances Dangereuses et Quantité Rapportable (QR)****Statut selon le CERCLA:**

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse répertoriée par CERCLA.

**TSCA (Acte sur le Contrôle des Substances Toxiques)****Statut Selon le TSCA:**

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

**LPA 112(b) Polluant d'Air Dangereux**

**LPA 112(r) - La Liste de Substances pour la Prévention des déversements accidentels de produit chimique:**

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(r).

**Proposition 65 de la Californie**

| Nom chimique      | Poids%  | Répertorié |
|-------------------|---------|------------|
| Asphalte / bitume | 10 - 30 | Cancer     |

**Norme de Communication de Risque de l'LSST (29 CFR 1910.1200):**

Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).

Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

**CANADA****Symbole et Classification de Danger pour le SIMDUT**

Voir la section 2 pour plus d'information.

**Statut de Normalisation selon le SIMDUT:**

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

**Classification de SIMDUT:**

Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

**LCPE - L'Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP):**

| Nom                                        | No CAS     | No Partie INRP |
|--------------------------------------------|------------|----------------|
| Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | 64742-88-7 | 5 (COV)        |

**Liste des Substances Domestiques (DSL) / Liste des Substances Non-Domestiques (NDSL):**

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

**Commentaires** La Teneur en COV -- Voir la section 9.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Raisons de Délivrance:** NOUVEAU

**Approuvé Par:** Jim Gordon **Titre:** R&D Chemist / Chimiste de R&D

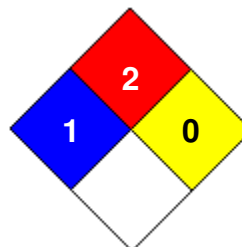
**Préparé Par:** Regulatory Compliance / Conformité réglementaire **Date De Révision:** 2017/08/22

**Pour Information Contacter:** 905-670-5411

**Sommaire des Révisions:** Cette fiche signalétique remplace le 2015/12/04 FS. Modifié **Chapitre 11:** Cancérogénicité. **Chapitre 15:** 311/312 Les dangers physiques, 311/312 Les risques pour la santé, LCPE - L'Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP).

**CLASSIFICATION POUR LE HMIS**

|                               |   |          |
|-------------------------------|---|----------|
| <b>SANTÉ</b>                  | * | <b>1</b> |
| <b>INFLAMMABILITÉ</b>         |   | <b>2</b> |
| <b>RISQUE MATÉRIEL</b>        |   | <b>0</b> |
| <b>PROTECTION PERSONNELLE</b> |   | <b>G</b> |

**CODES POUR LE NFPA**

**Classification d'entreposage NFPA 30 / 30B:** Liquide combustible II

**Notes Supplémentaires du Fabricant:** Aucun

**Sources de Données:** Pas disponible

**Informations Supplémentaires pour la FDS:**

N/AV Pas disponible

N/AP Sans objet

ND Pas encore déterminé

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

LPA La Loi sur la Propreté de l'Air

RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Conténants de Consommation

LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement

CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement

## **BUC4 Black Asphalt Undercoating with Rubber / Brushable**

---

EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté  
IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer  
MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines  
NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail  
NTP Programme Nationale de Toxicologie  
LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail  
SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement  
SIMDUT Système d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

**Déclarations Générales:** Aucun

**Commentaires:** Aucun

**Dénégation de Responsabilité du Fabricant:** L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.